

Affaires courantes

Le 15 mai 1994, deux jeunes âgés de 15 et 16 ans ont volé et sauvagement assassiné M. Brian Baylen, un habitant de ma circonscription. Afin que des mesures plus efficaces soient prises à l'égard des crimes d'une telle gravité qui sont commis par des jeunes, les pétitionnaires souhaitent que des modifications soient apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants et ils demandent expressément que des peines plus sévères soient prévues pour les crimes violents, que le mot «adolescent» soit redéfini de manière que ceux qui commettent des infractions criminelles lorsqu'ils ont 16 ans ou plus ne bénéficient pas de la protection de cette loi, et que les jeunes de moins de 16 ans puissent être jugés devant un tribunal pour adultes si la couronne juge bon de le faire.

• (1535)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter cette pétition au nom d'électeurs de ma circonscription, celle de Fraser Valley-Ouest. Ces derniers demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

LE SÉNAT

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux électeurs de ma circonscription, celle de Regina—Lumsden.

Les pétitionnaires croient que le Sénat est une institution dont les membres non élus ont des comptes à rendre, une institution qui est devenue une planque pour les bénéficiaires de faveurs politiques, et une institution qui ne s'est nullement employée à travailler dans l'intérêt des contribuables canadiens. En outre, ils estiment exorbitants le coût du Sénat, soit 54 millions de dollars par année, et les frais de déplacement qui y sont liés.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'abolir le Sénat.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de prendre la parole pour présenter une pétition au nom de mes nombreux électeurs qui pressent le Parlement de garantir que les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et que le Parlement ne modifie pas la loi de manière à autoriser l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition qui a été signée par des centaines de Canadiens de Kingston, en Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de ma propre circonscription, qui exhortent le Parlement à modifier le Code

criminel pour garantir à tous les Canadiens le droit de mourir dans la dignité en donnant aux personnes souffrant d'une maladie terminale ou irréversible et débilante le droit de recourir à l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours au moment de leur choix, sous réserve de mesures de sauvegarde strictes pour prévenir les abus et veiller à ce que la décision soit libre, informée, éclairée et volontaire.

LES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante qui vient d'habitants du East End Saskatchewan District, dans ma circonscription.

Attendu que, exception faite des États policiers, rien ne prouve que des lois restrictives font obstacle au mauvais usage des armes à feu à des fins suicidaires ou criminelles dans un cadre socio-économique donné; attendu que les Canadiens respectueux des lois sont déjà régis par une surabondance de dispositions sur le contrôle des armes à feu qui sont à la fois inutiles et inefficaces. À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de renoncer à adopter d'autres lois restrictives en matière d'armes à feu ou de munitions et de faire porter ses efforts sur l'arrestation et la pénalisation de ceux qui font un mauvais usage des armes à feu ou d'autres armes meurtrières à des fins criminelles.

LES DROITS DES FOETUS

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions qui viennent d'habitants de la circonscription de Bruce—Grey et qui portent sur les droits des foetus.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Ma troisième pétition a trait à des modifications à la Loi sur les droits de la personne.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition ayant trait à l'orientation sexuelle. Mes électeurs ont signé cette pétition afin de prier le Parlement du Canada de n'apporter à la Loi sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui puisse laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe.

• (1540)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il est de mon devoir, en tant que représentant des électeurs de Simcoe-Nord, de présenter les pétitions suivantes. Quatre cent cinquante-quatre pétitionnaires de ma circonscription demandent au Parlement de prendre des mesures pour protéger les droits de l'enfant à naître et 392 autres pétitionnaires demandent que l'euthanasie ne soit pas légalisée.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de